

Charte déontologique

La présente charte a vocation à préciser les modalités de fonctionnement et l'état d'esprit du reSAP 56. Elle représente une « ligne de conduite » à suivre pour l'ensemble des membres. Chaque signataire s'engage à respecter : les règles de la présente charte, les statuts et le règlement intérieur du réseau.

Le reSAP 56 s'adresse aux Entreprises du secteur privé intervenant dans les domaines d'activité des services à la personne. Ces domaines d'activité sont ceux définis par l'Agence Nationale des Services à la Personne.

1. FONDEMENTS DU RESEAU :

- Regrouper des Hommes et des Femmes engageant la responsabilité de l'entreprise de Services à la Personne qu'ils représentent,
- Se reconnaître dans les valeurs humaines, éthiques et professionnelles définies ci-dessous,
- L'Entreprise représentée doit posséder un agrément ou une déclaration en cours de validité, dans le domaine des organismes de services à la personne, délivré par la Préfecture,
- L'Entreprise représentée doit être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et ou au Registre des Métiers sur le département 56 et exercer une activité directe au domicile des particuliers sur ce même département.

2. VALEURS DU RESEAU :

Les valeurs prônées par le réseau sont partagées par tous les membres.

• VALEURS HUMAINES :

- Nous nous sommes engagés personnellement dans le développement de nos entreprises
- Nous prônons le respect de la dignité et de la liberté de l'être humain, notamment :
 - en respectant l'intimité de nos clients quand nous intervenons chez eux,
 - en veillant aux bonnes conditions d'intervention et à la sécurité de nos salariés.

• VALEURS ETHIQUES :

- Nous sommes pleinement conscients que nous sommes acteurs du développement de notre secteur et voulons favoriser la création d'emplois pérennes dans le secteur des services aux personnes,
- Nous nous engageons, vis-à-vis de nos salariés, à une mise en valeur de leur savoir-faire, notamment en favorisant la reconnaissance par nos clients et les structures institutionnelles et partenariales de leurs métiers,
- Nous nous engageons à faire la promotion de ces métiers,
- Nous voulons combattre le travail non déclaré et la précarité,
- Nous voulons être les partenaires des structures institutionnelles pour favoriser le développement du secteur, dans le respect des valeurs que nous entendons promouvoir.

• VALEURS PROFESSIONNELLES :

- Nous sommes des entreprises professionnelles et nous sommes les garants de notre savoir-faire vis-à-vis de nos clients,
- Nous nous engageons à respecter les conditions réglementaires liées à l'exercice de notre profession
- Nous souhaitons développer la compétence de nos salariés notamment en favorisant la formation continue,
- Nous souhaitons contribuer à la professionnalisation du secteur, notamment en développant avec les structures institutionnelles de nouvelles filières de compétence vis-à-vis des salariés et des demandeurs d'emploi.

3. FONCTIONNEMENT DU reSAP 56 :

En ma qualité d'adhérent, je m'engage à :

- M'investir personnellement dans le fonctionnement et la promotion du reSAP 56,
- Véhiculer en permanence une bonne image du reSAP 56,
- Participer activement à la vie du reSAP 56 (présence à minimum 3 évènements - réunion, AG...) ce qui donne le droit de facto à l'accès aux documents du reSAP56,
- Apporter ma contribution à la mise à jour du site internet du reSAP 56 et participer régulièrement à son développement,
- Participer aux manifestations, groupes de travail et évènements pouvant intéresser le reSAP 56 et en faire le retour aux autres membres,
- Signaler au reSAP 56 toute opportunité de promotion, d'action,
- A signer la présente charte ainsi que le règlement intérieur du reSAP 56.

4. FONCTIONNEMENT DU BUREAU :

Pour être éligibles au Bureau du reSAP 56, les membres candidats doivent exercer une activité directe au domicile des particuliers sur ce même département depuis plus de six mois.

5. PARTENARIATS :

Le reSAP 56 a également pour vocation d'accueillir des partenaires signataires d'une convention. Un partenaire peut être une personne physique ou morale au service du développement et de la professionnalisation des entreprises de services à la personne.

Fait à LORIENT, le 9 mars 2023

Signature du Membre
(Et date de signature)

Signature du Président du reSAP 56

